



L'identification des victimes de catastrophes

L'identification des victimes de grandes catastrophes telles que les attentats terroristes ou les tremblements de terre est rarement possible visuellement. La comparaison d'empreintes digitales, de dossiers dentaires ou de profils génétiques avec les données de ce type stockées dans des bases de données ou provenant des effets personnels des victimes est souvent nécessaire pour établir avec certitude l'identité de ces dernières. En cette époque où l'on voyage de plus en plus, il est par ailleurs fort probable qu'une catastrophe entraîne la mort de ressortissants de nombreux pays différents.

La coordination internationale

Lorsqu'une grande catastrophe frappe un pays, il est possible que celui-ci n'ait pas les moyens nécessaires, à lui seul, de prendre en charge toutes les victimes si elles sont nombreuses. Il arrive parfois que l'infrastructure existante en matière d'intervention d'urgence soit atteinte ou détruite, ce qui rend l'identification des victimes plus difficile encore. La mise en place d'un dispositif de coordination au niveau international peut alors accélérer considérablement la localisation et l'identification des personnes, permettant aux familles des victimes de trouver l'apaisement ainsi qu'aux sociétés de se reconstruire et, en cas d'attentat terroriste, aidant les enquêteurs à retrouver les éventuels responsables des faits.

Le soutien d'INTERPOL

Les pays membres peuvent solliciter l'assistance d'INTERPOL dans ce domaine dès les premières minutes suivant les faits. Les services offerts sont notamment les suivants :

- Un manuel et des formulaires pour l'identification de personnes décédées ou disparues, qu'il est possible de télécharger à partir des pages en accès public du site Web d'INTERPOL ;
- L'assistance du Centre de commandement et de coordination du Secrétariat général, à Lyon (France), qui est en mesure d'envoyer des messages aux Bureaux centraux nationaux 24 heures sur 24 en anglais, arabe, espagnol ou français ;
- L'envoi d'une Cellule de crise, sur demande, en vue d'une assistance supplémentaire telle qu'un soutien aux enquêtes ou l'accès aux bases de données d'INTERPOL.

Le naufrage d'un ferry aux Philippines

En juin 2008, après le passage aux Philippines du typhon Frank, qui a causé la perte de près d'un millier de vies, INTERPOL a envoyé une Cellule de crise à Cébou. Composée de spécialistes de l'identification des victimes de catastrophes, notamment par l'ADN, cette cellule a joué un rôle central en apportant son soutien au travail d'identification mené par le Bureau national des enquêtes des Philippines. Il a notamment fallu procéder à une complexe opération de sauvetage visant à renflouer le ferry pour libérer les corps prisonniers du bâtiment ; obtenir des conteneurs réfrigérés afin que les corps puissent être conservés avec dignité ; mettre en place des laboratoires mobiles afin que les analyses d'ADN puissent être effectuées de façon efficace ; et établir un centre d'information afin de tenir les familles et amis des défunts au fait de l'évolution des opérations.



L'équipe en place a recouru à des techniques de pointe en matière d'analyse génétique pour identifier les victimes, travaillant en collaboration étroite avec les spécialistes de la Commission internationale pour les personnes disparues (CIPD) de Sarajevo. Un an après la tragédie, 560 corps avaient été retrouvés, quelque 3 000 échantillons d'ADN recueillis auprès des victimes et de leurs familles, et 408 victimes identifiées par ce moyen. 41 autres victimes ont été identifiées par d'autres méthodes, plus traditionnelles, comme l'examen des empreintes digitales ou des dossiers dentaires.

Une approche multidimensionnelle

Les activités d'INTERPOL dans ce domaine sont conduites par son Comité permanent sur l'identification des victimes de catastrophes. Composé de spécialistes des sciences légales et de la police, ce comité se réunit régulièrement pour débattre des améliorations des procédures et des normes à appliquer. Des règles et des recommandations ont été formulées dans les domaines ci-après, renforcées par des programmes de formation :

- Soins aux victimes et aide aux familles ;
- Prise en charge des membres des équipes d'identification ;
- Respect des normes internationales et des critères d'assurance qualité appliqués dans le domaine de la police scientifique ;
- Mise en commun et échange d'informations ;
- Soutien opérationnel aux pays dépourvus de moyens en matière d'identification des victimes de catastrophes.



www.interpol.int

Coordonnées

Courrier électronique : info@interpol.int

Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national INTERPOL de votre pays.